



APPRENDS
avec



les CIVIQUES

MIXTE contact@agencemixte.com - RCS 448 907 485 - Octobre 2008

Département du Pas-de-Calais
Direction de la Communication
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 Arras Cedex 9
Tél : 03.21.21.62.62
communication@cg62.fr

Découvrir le Département

Manuel destiné aux élèves de collèges



Sommaire

Edito Découvrir le Conseil Général



Il n'est parfois pas facile de comprendre ce que sont les institutions, à quoi sert un Conseil Régional ou une Communauté d'agglomération, comment s'organise l'assemblée nationale ou une commune. Avec les Civiques, je te propose de faire un peu mieux connaissance avec le département du Pas-de-Calais et le Conseil Général.

En étant scolarisé au collège, tu entendras souvent parler du Conseil Général puisque, du transport scolaire à l'équipement des bâtiments, de l'entretien aux séjours en Angleterre, de la restauration à la pratique du sport, le Département est incontournable.

Avec l'aide des Civiques et de tes professeurs, tu deviendras donc incollable sur l'histoire et la géographie du Pas-de-Calais, ainsi que sur l'action quotidienne du Département.

Tu verras que dès aujourd'hui et pour demain, le Pas-de-Calais cultive tous les talents.

Dominique DUPILET
Président du Département
du Pas-de-Calais

■ Présentation du département du Pas-de-Calais

Les grandes dates de l'histoire du département	page 2
Géographie du département	page 3
Caractéristiques du département	page 4-5

■ Le Conseil Général

L'assemblée départementale

• Décentralisation : qui fait quoi ?	page 6
• Un président et une assemblée d'élus	page 7
• Son fonctionnement	page 8
• Le budget	page 9

■ Les compétences du Conseil Général

Solidarité, santé, insertion

• Veiller à ne laisser personne sur le bord de la route	page 10
• Prendre soin de chacun	page 11
• Venir en aide aux personnes en difficultés économiques et sociales	page 12

Éducation, culture, sport

• Créer les conditions qui permettent à chacun de prendre son avenir en main	page 13
• Rendre la culture accessible à tous	page 14
• Soutenir tous les sports	page 15

Aménagement et développement du territoire

• Relier les hommes	page 16
• Accompagner le développement économique	page 17
• Développer le tourisme	page 18
• Assurer la sécurité des habitants	page 19

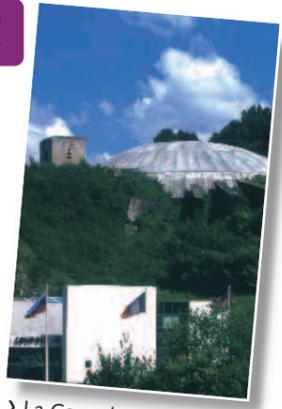
■ Conclusion

page 20



Les grandes dates de l'histoire du département

- Février 1790** **Création des départements**
Le nom actuel "Pas-de-Calais" désigne le détroit qui, à hauteur de Calais, relie la Manche et la Mer du Nord, et sépare le Royaume-Uni de la France.
- 1851** **Début de l'exploitation du charbon à Dignies.**
L'économie du département s'en trouve bouleversée. Les compagnies minières vont connaître un essor prodigieux lors de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.
- 1871** **La loi fixe la forme actuelle du Conseil Général.**
Les conseillers généraux sont élus pour six ans au suffrage universel.
- 10 mars 1906** **Catastrophe de Courrières.** Un "coup de poussières" meurtrier entraîne la mort de 1099 mineurs. La plus grande catastrophe minière d'Europe est encore aujourd'hui dans les mémoires des habitants.
- 1914/1918** **1^{ère} guerre mondiale.** Le sol du département est aujourd'hui parsemé de cimetières militaires rappelant l'âpreté des combats. Parmi ceux-ci figure le cimetière national de Notre-Dame de Lorette, le plus grand cimetière militaire de France (19 000 tombes côtoient près de 23 000 corps de jeunes inconnus), installé sur une colline qui fut un des champs de bataille les plus disputés entre octobre 1914 et septembre 1915.
- 1936** **Front populaire. Vague de grèves avec occupation des usines.**
Les accords de Matignon signés en juin 1936 changent la vie des ouvriers. Leurs mesures apportent 15 jours de congés payés (les premières vacances pour les ouvriers), le passage à la semaine de 40 heures avec une augmentation des salaires de 12 % en moyenne.
- 1940/1944** **2^e guerre mondiale** Le Pas-de-Calais, rattaché au commandement militaire de Bruxelles, subit quatre années d'occupation. Le bilan est particulièrement lourd : des villages et des villes rayés de la carte, et des milliers d'hommes et de femmes déportés dans les camps nazis.
- 1945/1948** **"Bataille du charbon"**
Le bassin minier contribue de façon importante au redémarrage économique du pays en fournissant la source d'énergie nécessaire aux industries françaises. Les mineurs, poussés par la C.G.T. et le Parti communiste, accroissent les rendements.
- 1982** **1^{ères} lois de décentralisation.**
Elles accordent aux Conseils Généraux des compétences élargies (transport, enseignement, action sociale, enfance et famille, culture...)
- 21 décembre 1990** **Fermeture du dernier puits de mine du bassin du Nord/Pas-de-Calais (le 9-9 bis de Dignies).**
Cette date met fin à plus de 150 ans d'exploitation de la houille dans le département.
- 1991** **Inauguration de Nausicaa à Boulogne-sur-Mer.**
Le Centre de la mer est un exemple de reconversion dans le département. Il est aujourd'hui le premier équipement culturel du département en accueillant chaque année plus de 500 000 visiteurs.
- 6 mai 1994** **Inauguration du Tunnel sous la Manche.**
Il assure depuis 50 % du trafic trans-Manche (passagers) et relie désormais par voie terrestre le Pas-de-Calais à la Grande-Bretagne.
- 2012** **Ouverture du Louvre-Lens...**



> La Coupole



Géographie du département

Des points "repère" pour retenir l'essentiel

Le département du Pas-de-Calais comporte à l'ouest 120 km de façade maritime. Le détroit qui relie, à la hauteur de Calais, la France et l'Angleterre, lui a donné son nom.



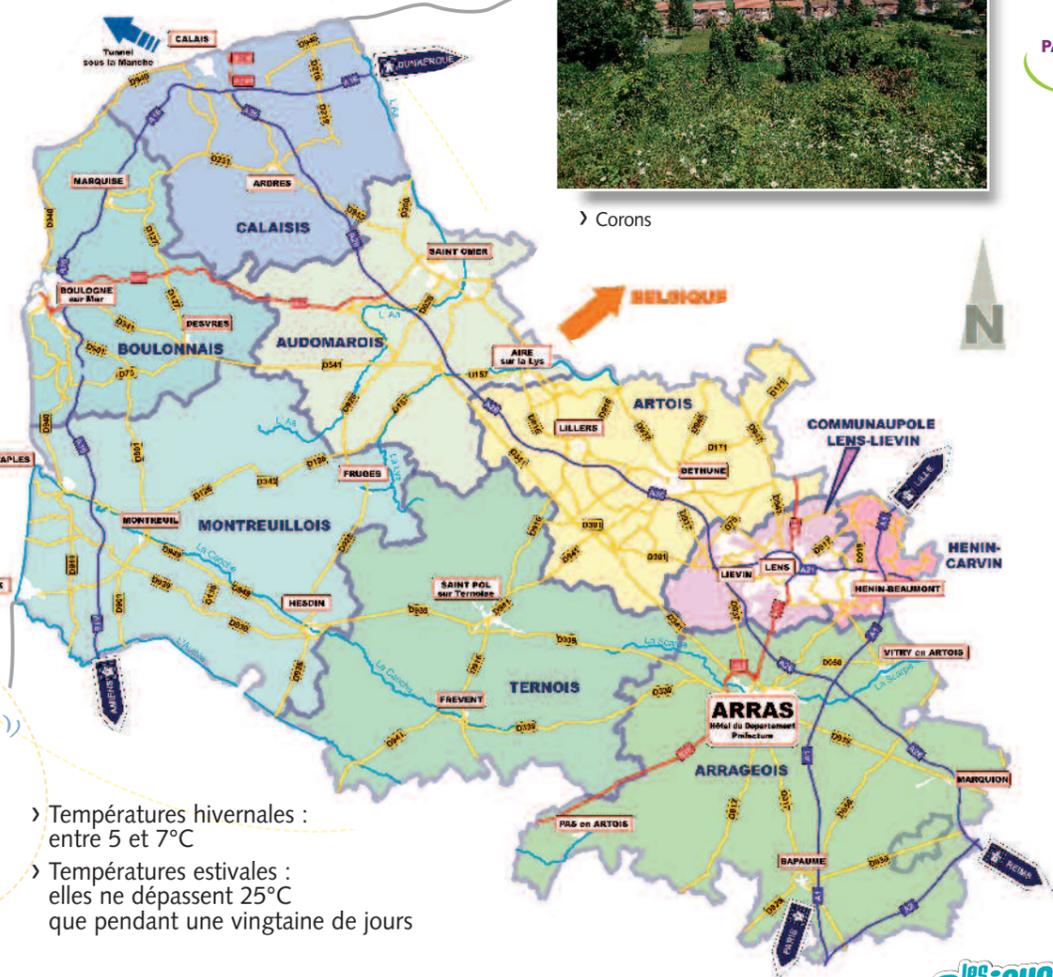
> Campagne près de Montreuil-sur-Mer



> Corons

Le département du Pas-de-Calais

- Autoroutes
- Routes Nationales
- Routes Départementales
- Rivières et Fleuves
- Principales agglomérations
- Limites des Territoires



- > Températures hivernales : entre 5 et 7°C
- > Températures estivales : elles ne dépassent 25°C que pendant une vingtaine de jours

Sources Internet :
http://membres.lycos.fr/noritakabrevet/histoire/front_populaire.htm
http://www.nordmag.fr/patrimoine/histoire_regionale/premiere_guerre/sites_bataillartois.htm
<http://users.skynet.be/quenovel/feo9.htm>

Caractéristiques du département

Le Pas-de-Calais en un clin d'œil :

- > Superficie : 6 671 km²
- > Population (estimée au 01/01/07) : 1 459 500 habitants (30 % de la population a moins de 25 ans)
- > Densité de la population : 216 habitants/km²
- > Nombre de cantons : 77
- > Nombre de communes : 895 (75% des communes sont situées en zone rurale)

(Source INSEE)

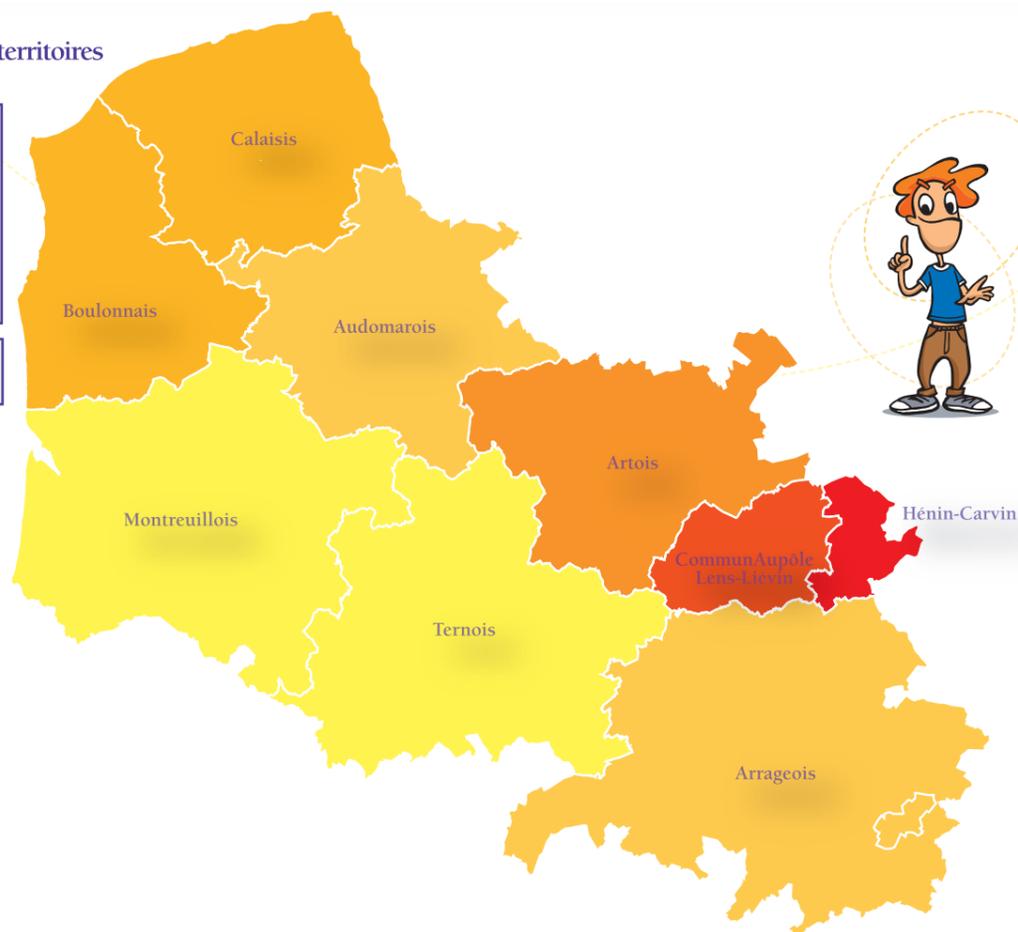
Démographie

Densité de la population

> 1 département, 9 territoires

Légende	
Hénin-Carvin	1719 hab/km ²
Lens-Liévin	1045 hab/km ²
Artois	407 hab/km ²
Boulonnais	257 hab/km ²
Calais	232 hab/km ²
Audomarois	157 hab/km ²
Arrageois	138 hab/km ²
Montreuillois	86 hab/km ²
Ternois	55 hab/km ²

Moyenne Départementale : 216 hab/km²
Moyenne Nationale : 108 hab/km²



Espérance de vie en 2006

	Homme	Femme
Pas-de-Calais	73,8 ans	82 ans
France	77,3 ans	84,1 ans

Solde migratoire

Taux annuel 1999-2006	- 0,3 %
-----------------------	---------

Structure par âge au 1^{er} janvier 2004

	Pas-de-Calais	France
Moins de 20 ans	27,1 %	24,8 %
20-60 ans	54,1 %	54,3 %
Plus de 60 ans	18,8 %	21 %

Formation

Les taux de réussite dans l'enseignement scolaire

Diplômes délivrés - Session 2009	Nord/Pas-de-Calais	France
Brevet	80,3 %	81,7 %
Baccalauréat d'enseignement général	87,2 %	87,9 %
Baccalauréat technologique	76,4 %	80,5 %
Baccalauréat professionnel	87%	79,4 %

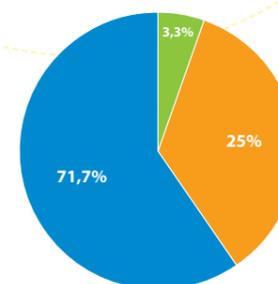
Sources : Ministère Education Nationale
Académie de Lille

Économie

Répartition de l'emploi par secteur d'activités

- Primaire (agriculture et pêche)
- Secondaire (industrie)
- Tertiaire (commerces et services)

Source internet : Site préfecture du Pas-de-Calais, INSEE



Taux de natalité et de mortalité en 2006

	Taux de natalité	Taux de mortalité
Pas-de-Calais	13,6 ‰	9,4 ‰
France	13 ‰	8,4 ‰

(Source INSEE)

Indice de fécondité en 2006

Naissances pour 1000 femmes de 15 à 49 ans

Pas-de-Calais	57,3
France	55,1

(Source INSEE)

Le tourisme : données économiques

Chiffres clés

- 9 millions de touristes chaque année dont un peu moins d'un tiers d'étrangers.
- Plus de 37 millions de personnes en transit maritime annuel (port et tunnel).
- Le tourisme représente 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel dans la région Nord/Pas-de-Calais.
- Le secteur du tourisme emploie 21 000 salariés (en 2007) en Nord/Pas-de-Calais, auxquels il faut ajouter 8 400 emplois saisonniers sur 3 mois (chiffres en constante évolution).
- 70 % du tourisme régional se passe sur le territoire du Pas-de-Calais.

L'évolution du chômage

Taux de chômage en moyenne annuelle

	1997	2001	2005	2007	2008 (4 ^e trimestre)
Pas-de-Calais	16,7 %	12,4 %	13,1 %	11,3 %	11,1 %
France	12,1 %	8,7 %	10,1 %	8 %	7,8 %

Sources : Insee et ANPE
* Chiffres au 19 Septembre 2008

Nombre de demandeurs d'emploi dans le Pas-de-Calais au 31 / 12 / 2008 : 64 509

* Sources INSEE

L'impôt sur le revenu, le foncier en 2006

	Pas-de-Calais	France
Pourcentage de ménages payant l'impôt	44 %	60,2 %

L'assemblée départementale

Décentralisation : qui fait quoi ?

Jusqu'en 1982, l'essentiel des pouvoirs était concentré dans les mains de l'État français à Paris. La loi de décentralisation du 2 mars 1982, dite loi Defferre du nom du ministre de l'Intérieur de l'époque, transfère aux régions, aux départements et aux communes une partie des compétences étatiques, et cela dans le but de rapprocher les décideurs politiques des citoyens, pour une meilleure efficacité et une démocratie de proximité.

	Nation	Région	Département	Ville
Institution	État	Région	Département	Commune
Organes de décision	Parlement (assemblée nationale et Sénat)	Conseil Régional	Conseil Général	Conseil Municipal
Principales compétences spécifiques⁽¹⁾	<ul style="list-style-type: none"> › Université › Éducation nationale (programmes et personnels) › Autoroutes, ports, une partie des routes nationales, transports fluvial et aérien › Emploi 	<ul style="list-style-type: none"> › Lycées › Formation professionnelle › Apprentissage › Train régional 	<ul style="list-style-type: none"> › Collèges › Transports scolaires › Routes départementales, lignes départementales de car › Action sociale et insertion 	<ul style="list-style-type: none"> › Écoles primaires › Voiries › Bus, métro › Schémas d'urbanisme
Compétences partagées	Planification et aménagement du territoire, coopération décentralisée, économie, santé, environnement, urbanisme, logement, sport, culture, patrimoine, et tourisme.			



Du côté de chez toi !

Connais-tu le nom du conseiller général de ton canton ? Renseigne-toi car c'est un homme de terrain, soucieux d'écouter et de répondre aux attentes des habitants. Il travaille également en étroite liaison avec les maires des communes de son canton et du département. Il entretient aussi d'importantes relations avec le milieu associatif, économique et les organisations socioprofessionnelles du département.

Un président et une assemblée d'élus

Des points "repère" pour retenir l'essentiel

Depuis la loi de décentralisation de 1982, le Département est administré par deux organes : un organe délibérant (l'assemblée départementale) et un organe exécutif (le président du Conseil Général).

› Le président

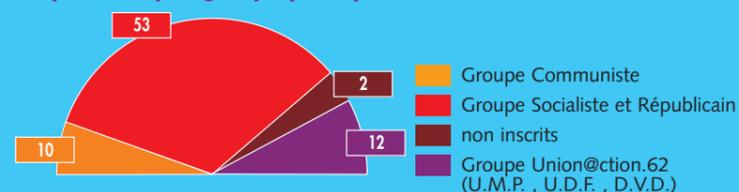
Élu pour trois ans par les conseillers généraux après chaque élection cantonale, le président est l'organe exécutif du département. Le président en exercice depuis 2004 est Dominique Dupilet. Son rôle est de préparer, d'orienter et d'exécuter les décisions de l'assemblée. Il dirige aussi le personnel des services départementaux. Il est secondé par des vice-présidents qui se voient déléguer chacun un ou plusieurs domaines de compétences (enseignement...), et par la commission permanente.

› L'assemblée départementale

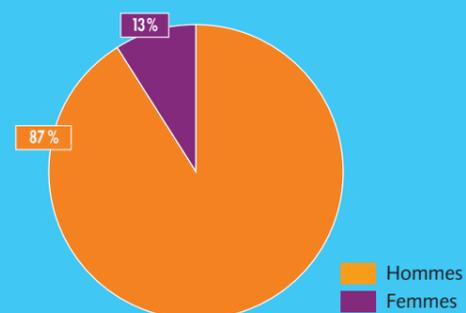
C'est l'assemblée délibérante du département. Ses membres, les conseillers généraux, sont élus au suffrage universel direct, au scrutin majoritaire uninominal à deux tours, à raison d'un conseiller par canton. Ils sont élus pour six ans. Cette assemblée est renouvelable par moitié, tous les trois ans. Le département du Pas-de-Calais compte 77 cantons, donc 77 conseillers généraux. L'assemblée vote le budget départemental et prend les délibérations nécessaires au fonctionnement des services publics départementaux, dans les domaines relevant de sa compétence. Par ailleurs, la loi du 31 janvier 2007 crée une fonction de suppléant "remplaçant" pour les conseillers généraux, qui peut être amené à remplacer un élu dont le siège deviendrait vacant dans les mêmes conditions que pour les suppléants des députés. Ces suppléants devront être d'un sexe différent de celui du conseiller général. Cela devrait permettre de faire participer plus de 4 000 femmes à des élections cantonales, où elles sont traditionnellement peu présentes.

› Aujourd'hui, la composition du Conseil Général est la suivante : (2008)

Répartition par groupe politique



Répartition hommes/femmes



› Pour être élu conseiller général, il faut :

- Avoir 21 ans
- Être inscrit sur une liste électorale
- Avoir son domicile dans le département
- Ne pas exercer certaines fonctions : Préfet, Magistrat, Officier des Armées, Inspecteur ou Recteur d'Académie, Directeur Général des Services Départementaux...

⁽¹⁾ Les compétences non citées sont des compétences d'État : police, justice, défense, recherche, sécurité sociale, affaires étrangères...

Un Établissement Public de Coopération Intercommunale ou (EPCI) est une structure administrative française régie par les dispositions de la cinquième partie du Code général des collectivités territoriales, regroupant des communes ayant choisi de développer un certain nombre d'aspects en commun, comme par exemple les transports en commun.

On distingue plusieurs types d'EPCI :
 › Les communautés de communes,
 › Les communautés d'agglomérations, si elles regroupent entre 50 000 et 500 000 habitants. Il faut en outre qu'il y ait au moins une commune de plus de 15 000 habitants,
 › Les communautés urbaines, pour les regroupements de plus de 500 000 habitants⁽²⁾.

⁽²⁾ Celles nées avant 1999 ne sont pas concernées par cette population minimum

Son fonctionnement

Des points "repère" pour retenir l'essentiel

- › **La commission permanente**
Elle est composée du président, des 14 vice-présidents, des présidents des 7 commissions et de 14 autres membres, représentant proportionnellement tous les groupes politiques.
- › **Les commissions**
Les 77 conseillers généraux sont répartis en 7 commissions spécialisées.
- › **Les séances plénières**
Les 77 conseillers généraux siègent à l'Hôtel du Département. Ils se réunissent à l'initiative du Président, au moins une fois par trimestre, dans l'hémicycle pour voter les projets présentés par les commissions. Ces séances sont publiques.
- › **Les services départementaux :**
Pour préparer et exécuter les décisions prises par l'assemblée départementale, le Conseil Général du Pas-de-Calais emploie plus de 6 000 agents. Ces professionnels exercent aussi bien dans les services administratifs à Arras, que sur le terrain au sein des Maisons du Département. Cette proximité renforce ainsi le lien entre le Conseil Général et les citoyens, tout en permettant une meilleure efficacité et lisibilité des décisions politiques prises par l'assemblée.

Du côté de chez toi !

Connecte-toi sur le site internet du Conseil Général (www.pasdecalais.fr). Tu pourras retrouver dans la rubrique *délibérations* les décisions les plus récentes prises par les élus. Les sections *Education et Culture* te concernent plus particulièrement.



Du côté de chez toi !

L'environnement scolaire dans lequel tu évolues est un axe de financement prioritaire du Conseil Général. Il prend à sa charge l'entretien, la construction et le fonctionnement des 126 collèges publics du département. Dès 1964, les élus du département ont souhaité assurer gratuitement le transport scolaire.

Le budget

Le budget 2009 est de 1 milliard 530 millions d'euros. Après avoir défini un certain nombre d'axes prioritaires, l'assemblée générale du Département débat puis vote le budget.

Des points "repère" pour retenir l'essentiel

- › **Les recettes**
Elles se répartissent en 6 catégories :
 - la fiscalité départementale (taxe d'habitation, taxe professionnelle, taxe foncière sur le bâti et le non bâti)
 - la fiscalité indirecte
 - les dotations de l'État
 - les emprunts
 - les autres recettes et les subventions de l'Union Européenne
 - les domaines productifs de revenus.
- › **Les dépenses**
Elles assurent le financement des compétences légales du Conseil Général (entretien des collèges, RSA...) et les politiques volontaristes décidées par le Conseil Général.

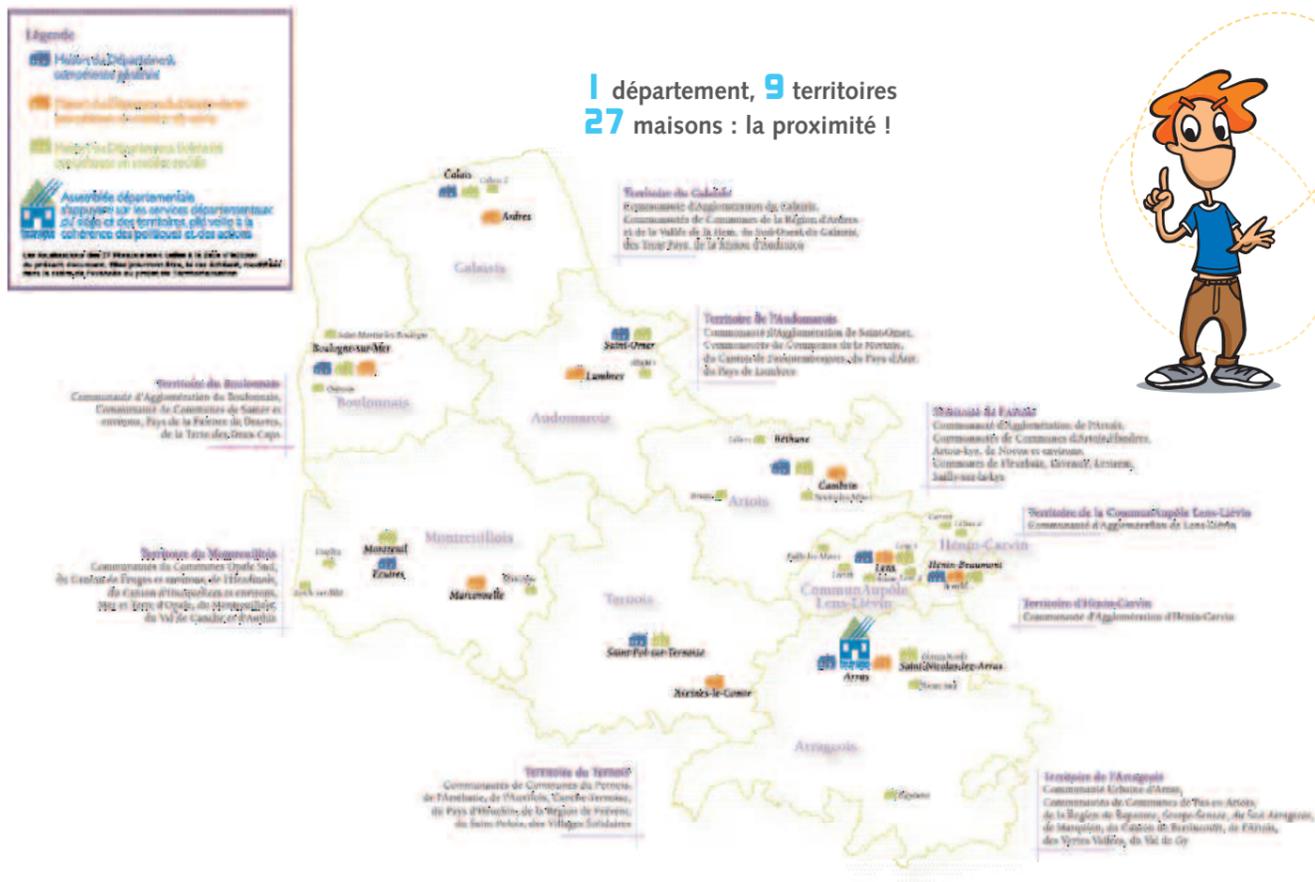
Quelques chiffres clés

- › **Budget 2009 : 1 milliard 530 millions d'euros**
- › **Environ 68 000 élèves du primaire et du secondaire du Pas-de-Calais bénéficient de la gratuité des transports scolaires.**

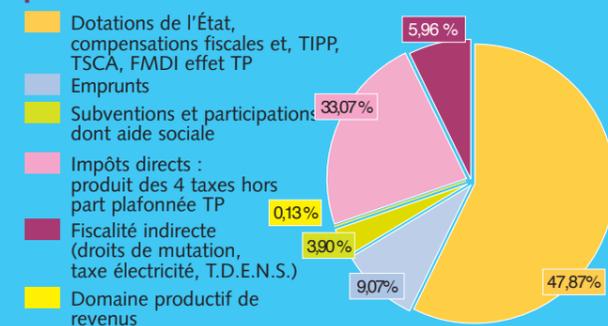
Ambition 2008-2020

Le Pas-de-Calais est ambitieux. Le Conseil Général s'est ainsi doté d'un carnet de bord via son **Projet Stratégique Départemental**, sorte de feuille de route des actions futures du département, des actions où les femmes et les hommes sont protégés, valorisés, aidés et placés au centre de toutes les préoccupations. **Sept grandes orientations** sont inscrites en lettres capitales. Faire du Pas-de-Calais, un Département **solidaire, innovant, durable et ouvert sur le monde** : le pari est exaltant et parfaitement réalisable.

1 département, 9 territoires
27 maisons : la proximité !

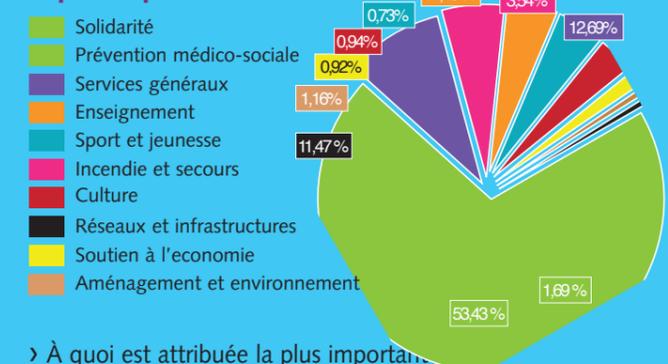


Répartition des recettes BP 2009



› Quelle est l'origine des 2 plus importantes parts de recettes ?

Dépenses par fonction



› À quoi est attribuée la plus importante dépense du budget ?

Solidarité, santé, insertion

Le Conseil Général affirme la volonté de mettre la solidarité au cœur de ses préoccupations : un véritable défi dans un département au contexte socio-économique difficile. L'action sociale représente près de 70% du budget de fonctionnement en 2008.

Veiller à ne laisser personne sur le bord de la route

Des points "repère" pour retenir l'essentiel

› Favoriser l'autonomie de nos aînés

Le Conseil Général du Pas-de-Calais intervient pour le maintien à domicile des personnes âgées ainsi que pour leur hébergement en établissement spécialisé. Il attribue des aides financières pour permettre à ces personnes d'assumer le coût des prestations dont elles ont besoin : A.P.A. (Allocation Personnalisée d'Autonomie), aide-ménagère, télé-assistance...

› Vivre le handicap autrement

Différentes formes d'aides sont versées aux personnes handicapées adultes afin de faciliter leur quotidien : aides à domicile (aide ménagère), aides en établissement (aides pour les frais de placement), aides pour les dépenses techniques (fauteuil roulant...), financement d'activités culturelles.

› Maison Départementale des Personnes Handicapées

La loi du 11 février 2005 a confié aux Conseils Généraux la création des Maisons Départementales des Personnes Handicapées. Il s'agit d'un guichet unique à l'usage des personnes en situation d'handicap, regroupant notamment les compétences de la C.D.E.S. (Commission Départementale d'Education à la Santé), de la C.O.T.O.R.E.P. (Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel) et du site pour la vie autonome. Elle offrira ainsi un lieu d'information, d'accueil et d'orientation unique pour toutes les demandes concernant le handicap.

› Protéger les enfants confiés au Département

> **L'adoption** : Le Conseil Général est chargé de l'attribution des agréments aux familles désireuses d'adopter un enfant pupille du département ou un enfant d'origine étrangère. En 2008, 111 enfants ont été adoptés par des familles du Pas-de-Calais : 33 enfants pupilles et 78 enfants relevant de l'adoption internationale.

> **Aide sociale à l'enfance** : Les professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance ont pour missions d'accompagner les familles dans le maintien du lien parental mais aussi de prendre en charge les enfants confiés au Département et de les placer en familles d'accueil ou en établissements (environ 1 300 à ce jour).

› Accompagner les parents

Les services sociaux apportent une aide financière et éducative aux familles confrontées à des difficultés. Ils participent également à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et ont également en charge le suivi des enfants placés en famille d'accueil.

Du côté de chez toi !

Aujourd'hui, si tu as une question, tu peux trouver des réponses dans une des 9 Maisons du département, réparties sur chacun des 9 territoires. Les directrices ou directeurs de ces Maisons jouent un rôle pivot entre les citoyens du territoire et les élus. Une proximité humaine plus efficace !



Du côté de chez toi !

Tu peux aider ton entourage à prendre soin de sa santé. Le Conseil Général organise très régulièrement des actions de prévention sur tout le territoire du Pas-de-Calais. De nombreux thèmes y sont abordés comme l'équilibre alimentaire, l'hygiène de vie, la prévention contre le tabac, la lutte contre le cancer. De plus, des actions peuvent également être menées dans ton collège, n'hésite pas à te renseigner !

Prendre soin de chacun

Des points "repère" pour retenir l'essentiel

Le maître mot du Conseil Général en matière de santé est : **PRÉVENTION.**

› Protection des enfants et des mamans

Le Conseil Général mène différentes actions de Protection Maternelle Infantile (P.M.I.) en faveur des enfants de moins de 6 ans, des mères et des futures mamans : suivi de femmes enceintes, visite de puéricultrices, consultation obligatoire des nourrissons, examen de santé à l'école maternelle, vaccinations...

Le département intervient également dans l'agrément des assistantes maternelles et le contrôle de garde pour la petite enfance.

› L'action médico-sociale - Prévenir plutôt que guérir

Le service des actions médico-sociales assure la lutte contre la tuberculose, les M.S.T., et les séances publiques de vaccinations.

Par ailleurs, le Conseil Général participe à de nombreuses opérations de sensibilisation autour de la nutrition, du tabagisme, de l'hygiène de vie. Il agit également pour le dépistage du cancer du sein.

Quelques chiffres clés

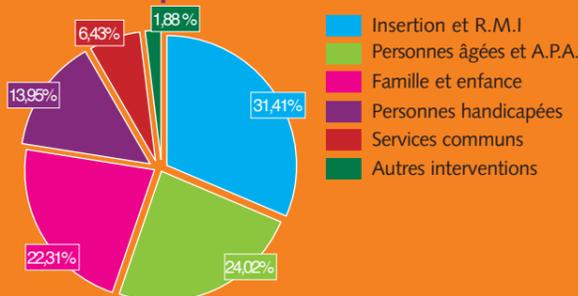
> **363 actions de prévention santé ont été organisées en 2007, soit plus de 1 336 interventions.**

> **3390 enfants ont bénéficié d'un bilan de santé en école maternelle en 2008.**

> **La campagne de dépistage du cancer du sein, en lien avec l'association Opaline 62, cofinancée par le Conseil Général, l'Etat, et l'Assurance Maladie a atteint en 2007 un taux de participation de 50 %.**

Documents à commenter

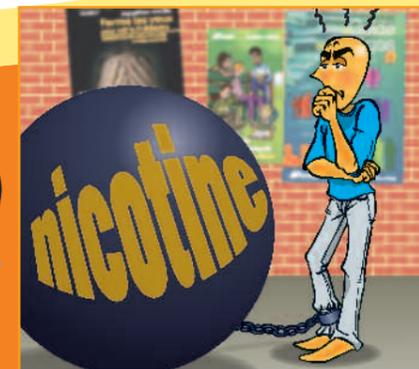
Détail des dépenses d'aide sociale



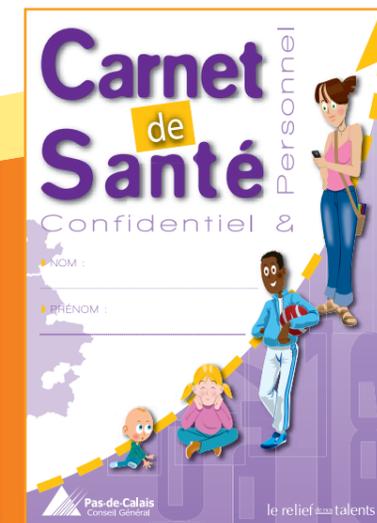
› Quelles sont les aides que le Conseil Général a mises en place pour les personnes âgées ?



› Un enfant se déplaçant en fauteuil roulant peut-il s'inscrire dans le même collège que toi ?



› Quel est le rapport entre le Conseil Général, le carnet de santé et la prévention contre le tabagisme ?



Venir en aide aux personnes en difficultés économiques et sociales

Des points "repère" pour retenir l'essentiel

> Le Revenu Minimum d'Activité (R.S.A)

Le Département a choisi d'expérimenter le RSA, nouvel outil qui vient compléter toutes les actions en faveur de l'activité professionnelle menées par le département. Le RSA remplace le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et l'Allocation de Parent Isolé (API). Avec les allocations existantes pour les bénéficiaires du RMI, reprendre ou augmenter une activité professionnelle peut entraîner une perte de revenu et d'avantages sociaux alors que les ressources perçues ne suffisent pas à garantir la qualité de vie. L'application généralisée du RSA est en vigueur en métropole depuis le 1er juin 2009 et, le sera au plus tard, au 1er janvier 2011 dans les DOM. Le RSA traduit la volonté de favoriser la reprise d'activité et le maintien dans l'emploi durable en offrant une allocation unique qui apporte un complément de ressources sans baisse de revenu.

Outre la compétence du paiement de l'allocation R.M.I., il revient au Département d'aider à l'insertion de ses bénéficiaires, notamment par des mesures de formation. En complément sont proposées des actions relatives au logement, à la santé, et à l'intégration dans la vie sociale. L'insertion par la culture et le sport est également mise en œuvre.

> Le maintien et l'accès au logement

Des aides sont accordées en faveur du maintien et de l'accès au logement des personnes démunies.

> L'intervention des assistants des services sociaux

Dans une démarche éthique et déontologique, l'assistant de service social contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles, les groupes avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie. Dans ce cadre, l'assistant de service social agit avec les personnes, les familles, les groupes pour une approche globale dans le but de :

- améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel,
- développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société,
- mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés.

Du côté de chez toi !

Si tu connais un jeune de moins de 26 ans qui souhaite réaliser un projet individuel ou collectif mais qui est en situation de précarité, tu peux lui parler du Fonds d'Aide aux Jeunes.

Cette aide est allouée après évaluation de la situation financière du demandeur et elle doit favoriser son insertion sociale ou professionnelle.



Du côté de chez toi !

Renseigne-toi auprès de ton professeur d'éducation civique pour connaître les dépenses réalisées par le Conseil Général dans ton collège au cours d'une année scolaire.

Quelques chiffres clés

- > **Nombre de bénéficiaires du R.S.A. au 1er août 2009 en France : 286 000 personnes en retour à l'emploi**
- > **Nombre de chantiers-écoles en 2008 : 40**
- > **En 2008, le Département a consacré près de 258 millions d'euros à la lutte contre l'exclusion.**



> Chantier - école

Education, culture, sport

Créer les conditions qui permettent à chacun de prendre son avenir en main

Des points "repère" pour retenir l'essentiel

> Les collèges

Depuis 1986, le Conseil général prend à sa charge l'entretien, la construction et le fonctionnement des 126 collèges publics du département. En quelques années, un gigantesque effort de reconstruction et de rénovation a été entrepris. A ce jour, plus de 530 millions d'euros ont été affectés dans des opérations majeures de réhabilitation et construction, dans l'objectif de mettre à disposition des équipes éducatives et des élèves, des locaux aux normes, sécurisés et adaptés à la pédagogie. D'autre part, et ce depuis quelques années, le Conseil Général a multiplié les actions destinées à améliorer les conditions d'enseignement et de vie des enfants dans les collèges : création de classes-pupitres, aide à l'apprentissage des langues, financement des activités artistiques et culturelles, prise en charge et organisation des transports, club Eden, etc..

En 2008, le Département a décidé d'aller encore plus loin pour favoriser la réussite éducative de tous les jeunes en mettant en place un plan ambitieux sans précédent en faveur des collèges.

Modernisation des collèges, construction et restructuration des établissements, développement des équipements sportifs, des nouvelles technologies, bourse départementale et aide à la restauration scolaire, guide des actions éducatives : le Département investit 380 millions d'euros sur les cinq prochaines années.

> L'Université

C'est en 1991 et sur l'initiative du Conseil Général qu'ont été ouvertes les Universités d'Artois et du Littoral regroupant aujourd'hui plus de 20 000 étudiants. Dès l'origine, le Département a apporté son soutien à l'enseignement supérieur en finançant en partie, la construction des bâtiments universitaires, en apportant une aide financière aux étudiants les plus modestes, en encourageant la création de logements étudiants.

Quelques chiffres clés

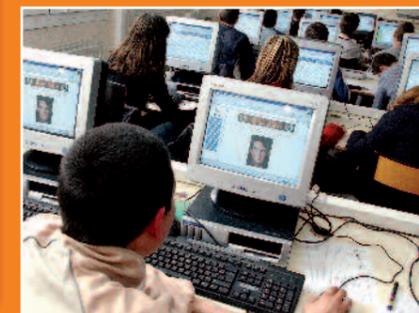
- > **Coût total de la politique éducative en 2009 : 118 millions d'euros pour les collèges**
- > **Transport scolaire : 21 000 collégiens bénéficiaires et au total 68 000 élèves transportés quotidiennement avec la participation des communautés d'agglomération (primaires, S.E.G.P.A., élèves et étudiants handicapés)**
- > **126 collèges publics répartis sur les 9 territoires**
- > **1200 Adjoints Techniques Territoriaux d'Etablissement d'Enseignement permanents en 2009 (personnels techniques, d'entretien et d'accueil)**

> L'ensemble des collèges du Pas-de-Calais a été équipé en classes-pupitres fin 2008. La subvention d'une classe pupitre par le Conseil Général représente un coût total moyen d'environ 32 000 € pour le serveur informatique, le mobilier adapté, le câblage électrique...

Le dispositif "classe pupitre" est un environnement constitué d'autant de postes que d'élèves, reliés en réseau, sous le pilotage d'un poste maître, doté d'outils permettant à l'enseignant, libéré des contraintes de maintenance technique, de s'investir dans sa pédagogie. Aujourd'hui, dans le cadre du plan collèges, de nouvelles technologies adaptées à la pédagogie sont proposées aux enseignants comme les tableaux blancs interactifs, les chariots mobiles ou encore les "mallettes multimédia".



> Collège Denis Diderot à Dainville



> Quelle somme est consacrée aux manuels, à l'équipement des salles de classe, à l'équipement de la salle de sports, au chauffage... ?

Documents à commenter

- > Depuis les 1^{ères} lois de décentralisation (1982), le Conseil Général a la responsabilité de la construction, de l'extension, de la transformation et de l'entretien des 126 collèges publics du Pas-de-Calais. Il a déjà investi plus de 530 millions d'euros pour que chacun, enseignant et élève, puisse travailler dans de bonnes conditions. Depuis 2001, les investissements ont été doublés. Ces dernières années, ce sont en moyenne 3 collèges par an qui sont reconstruits ou rénovés en profondeur.

Rendre la culture accessible à tous

Des points "repère" pour retenir l'essentiel

> L'accès à la lecture (médiathèque départementale de prêt, bibliobus, bibliothèques)

Le Conseil Général a pour objectif de soutenir le développement de la lecture notamment en veillant à corriger les inégalités d'accès au livre existant sur son territoire, en particulier dans les zones rurales.

La direction de la lecture publique intervient dans tous les collèges du Pas-de-Calais. Des ouvrages sont régulièrement offerts aux C.D.I., des prêts sont aussi possibles ainsi qu'un soutien aux projets.

> L'aide à la diffusion et à la création d'œuvres artistiques

Les élus du département ont résolulement choisi de soutenir la création dans tous les domaines artistiques : théâtre, musique et danse, arts plastiques, musée, par des aides financières aux principales structures culturelles du département.

Ils soutiennent ainsi les structures professionnelles et amateurs de théâtre, restaurent le patrimoine, conservent notre mémoire (archives départementales), préservent le patrimoine archéologique, tentent de développer la création plastique contemporaine, participent au financement des écoles de musique et apportent des aides financières à la diffusion des spectacles.

Quelques chiffres clés 2009

- > **Budget culturel : 14 millions d'euros**
- > **Nombre de bibliobus et de documents : 12 bibliobus et 1 016 069 documents (livres, CD, CDRom et DVD)**
- > **Nombre d'écoles de musique recevant une aide : 68 établissements agréés par l'Etat et 279 sociétés musicales**
- > **Nombre de compagnies théâtrales aidées : 28 en 2008**
- > **Plus de 85 collèges concernés par des actions culturelles financées par le Conseil Général**



Du côté de chez toi !

Quelques exemples d'actions artistiques et culturelles : le Plan d'Éducation aux Images, le Concours sur la résistance qui a lieu tous les deux ans. Recherche dans ta commune les activités culturelles auxquelles tu peux participer, financées par le Conseil Général.

Du côté de chez toi !

Tu souhaites avoir une information complète sur tous les sports soutenus par le département ? Tu trouveras des réponses sur le site de la Maison des Sports (www.sport62.fr). Créée depuis 1994 à Angres, sa vocation est d'accueillir les Comités départementaux sportifs ainsi que le service sport du Conseil Général du Pas-de-Calais. Une antenne a également été ouverte à Wimille.

Soutenir tous les sports

Une politique volontariste

Des points "repère" pour retenir l'essentiel

> Faciliter l'accès au sport

Le Conseil Général favorise l'accès au sport à l'ensemble des habitants du département, en prenant soin de respecter un équilibre entre les aides aux grands équipements et celles aux équipements communaux, entre le sport d'élite et le sport de masse.

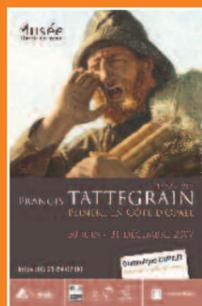
Plusieurs actions sont menées :

- développement du sport de haut niveau : aides accordées aux sections sportives des collèges, attribution de subventions aux athlètes, aux centres de formation, aux clubs sportifs,
- soutien accordé à l'organisation de manifestations sportives,
- développement des sports de loisirs et de pleine nature,
- soutien apporté aux principaux acteurs du secteur sportif : les comités départementaux, l'U.N.S.S., l'U.S.E.P., le comité olympique,
- Équipe Olympique Pas-de-Calais : aide spécifique à 16 sportifs en vue des jeux olympiques de 2012. Dans cette perspective, le Département du Pas-de-Calais a décidé de mener une démarche de promotion du territoire à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres de 2012 afin d'attirer les délégations sportives françaises et étrangères. Il propose en effet une bonne capacité d'accueil, un territoire situé à une heure de Londres (avion, train...) et des équipements sportifs adaptés pour certaines disciplines, celles pour lesquelles le Département du Pas-de-Calais possède à la fois des athlètes ou équipes de haut-niveau et des équipements de grande qualité.

Quelques chiffres clés

- > **En 2008, le Conseil Général a aidé l'organisation de 150 manifestations sportives.**
- > **La politique sportive représente plus de 1 % du budget total du département. Cet effort place le Pas-de-Calais au premier rang des départements français.**

Documents à commenter



> L'un des axes de la politique culturelle du Conseil général vise à développer les pratiques artistiques en faveur des publics privilégiés du département, comme les collégiens, et à promouvoir ainsi une image d'excellence culturelle et artistique du Pas-de-Calais. C'est dans ce cadre que l'exposition labellisée d'intérêt départemental consacrée au peintre Francis Tattegrain a permis la mise en place d'ateliers de création artistique destinés aux collégiens avec des professionnels du patrimoine.



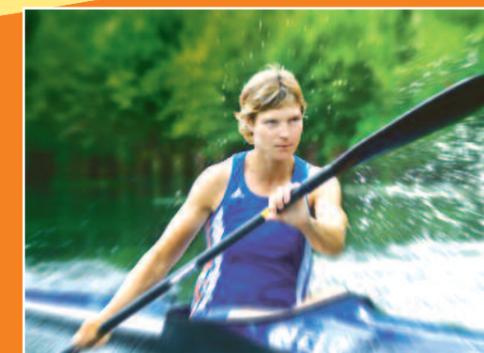
> 12 bibliobus sillonnent le département.



> Meeting Gaz de France Pas-de-Calais à Liévin.



> Piscine ouverte au public.



> Marie Delattre, championne olympique de kayak.

> Combien de manifestations sportives ont-elles été organisées en 2007 ?

Aménagement et développement du territoire

Accompagner le développement économique

Relier les hommes

Irriguer le territoire par la route

Des points "repère" pour retenir l'essentiel

Mission du Conseil Général : relier les hommes, villes, villages et cantons et améliorer les conditions de circulation.
Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, le Conseil Général a pu développer une véritable politique routière pour plus de confort et de sécurité.

› L'aménagement du réseau routier

Pour améliorer et rendre plus sûrs les 6 200 km de son réseau routier, le Conseil Général du Pas-de-Calais a investi 124,22 millions d'euros en 2008.
Il s'agit avant tout de doter le département des infrastructures nécessaires à son développement économique.

› La politique de sécurité routière

Afin d'améliorer la sécurité routière, le Conseil Général aménage les intersections et les virages dangereux, crée des ronds-points, et des pistes cyclables pour les vélos.
Il s'attache à renouveler la signalisation ou encore à mettre en place des barrières de sécurité. Il participe également à des actions de prévention en collaboration avec les forces de l'ordre et l'Éducation nationale.

Quelques chiffres clés

- › En 2007, suite à l'acte II de la décentralisation, 422 km de routes nationales sont venues s'ajouter au réseau routier départemental qui s'étend désormais sur 6 200 km et comporte 1 215 ouvrages d'art.
- › En 2008, 6,5 millions d'euros sont consacrés à l'amélioration de la sécurité routière.
- › Le nombre de morts sur les routes du département en 2008 : 103 (chiffres donnés par la Sécurité routière)

Du côté de chez toi !

La sécurité routière te concerne également !
Le Conseil Général a lancé plusieurs actions d'information et de sensibilisation, en partenariat avec la Prévention routière, afin de toucher tous les scolaires et les jeunes conducteurs.



Du côté de chez toi !

Le sais-tu ? Boulogne-sur-Mer est le premier port de pêche français avec 43 000 tonnes de poisson débarqués et 300 000 tonnes traitées annuellement par les entreprises boulonnaises.
Calais est le premier port européen de voyageurs avec un trafic d'environ 14 millions de passagers par an.

Des points "repère" pour retenir l'essentiel

En matière de développement économique, le Conseil Général du Pas-de-Calais mène une politique active d'accompagnement et de soutien économique.

› Le développement des entreprises

- Le Conseil Général mène plusieurs actions dans ce sens :
- aides à l'aménagement des zones d'activités (Z.A.C., Z.I.)
 - promotion du Pas-de-Calais à l'international
 - développement des moyens de transport (plate-forme multimodale de Dourges)
 - soutien accordé aux secteurs innovants
 - aide à la création d'entreprise.

› Politique agricole

Le Département a en charge plusieurs compétences en matière agricole dont le remembrement et la surveillance vétérinaire. Il participe également au développement du monde rural en octroyant des aides aux organismes agricoles (travaux d'irrigation...) et à l'installation des jeunes agriculteurs.

Développement des ports fluviaux et maritimes

Le Conseil Général apporte son soutien aux opérations d'investissements réalisées dans les ports fluviaux et maritimes du département (Boulogne-sur-Mer, Calais...) soutenant ainsi une composante majeure de l'activité économique. Il tente également de maintenir une flottille de pêche artisanale performante en accompagnant les professionnels de la pêche.

Quelques chiffres clés

En 2008, le Département a octroyé 424 690 euros pour l'aménagement ou la requalification de zones d'activités, et 807 894 euros pour l'aménagement et la construction de bâtiments collectifs d'entreprises.

La région Nord/Pas-de-Calais connaît une forte évolution en matière de créations d'entreprises : +59% (chiffre juillet 2009) et +28% en 5 ans dans le Pas-de-Calais. Chaque année, près de 4000 entreprises se créent dans le Pas-de-Calais.

Documents à commenter

- › Comment le Conseil Général agit-il pour améliorer la sécurité routière ?



› Accident de car simulé à Pernes-en-Artois.

- › La plate-forme multimodale de Dourges permet l'interconnexion de plusieurs moyens de transport : la voie d'eau, le rail et l'autoroute. Elle a été créée dans le but d'attirer sur le site des entreprises spécialisées dans la vente par correspondance ou dans la logistique (le transport de marchandises). De telles infrastructures peuvent ainsi être créatrices d'emplois.



Développer le tourisme

Des points "repère" pour retenir l'essentiel

Les atouts touristiques du Pas-de-Calais sont nombreux : de grands espaces naturels protégés (plages, campagnes verdoyantes), un grand site naturel classé (le site des Deux Caps), de nombreux espaces de loisirs, un riche patrimoine urbain et rural. Aussi, le développement de l'activité touristique, qui représente aujourd'hui plus de 34 000 emplois, a-t-il toujours été une des préoccupations du Conseil Général. Pour cela, il s'est doté d'un Comité Départemental de Tourisme.

› Le Comité Départemental de Tourisme

Le C.D.T. est l'outil du développement touristique du Pas-de-Calais. Il assure la promotion de notre département en France et à l'étranger, édite des guides, accorde des aides pour la création de gîtes ruraux, met en place différentes actions comme par exemple, le concours départemental des villes et des villages fleuris. Par ailleurs, le Conseil Général participe au financement des grands équipements culturels tels que Nausicaa, La Coupole...

C.D.T. Pas-de-Calais - 03 21 10 34 60 - www.pas-de-calais.com - accueil@pas-de-calais.com

› La politique environnementale

Le développement touristique implique la mise en valeur de notre environnement. Ainsi, par le biais d'Eden 62, le Conseil Général entreprend des actions de préservation des espaces naturels et réalise des aménagements nécessaires à leur ouverture au public. Il veille également à la protection des ressources en eau et invite les communes à planter des arbres. Il participe également au financement du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale.

Du côté de chez toi !

Si tu veux en savoir plus sur les espaces naturels de ta région consulte le site www.eden62.org.

Tu trouveras probablement près de chez toi un espace naturel aménagé par le Conseil Général. Pourquoi ne pas créer un club Eden dans ton collège?

Du côté de chez toi !

Tu peux si tu le souhaites, prendre contact avec le Centre d'Incendie et de Secours de ta localité, et suivre l'une des formations proposées. Pense à passer ton brevet de secouriste par exemple !

Assurer la sécurité des habitants

Des points "repère" pour retenir l'essentiel

› Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S)

La loi prévoit que les Centres d'Incendie et de Secours sont gérés au niveau départemental. Le S.D.I.S. est placé sous une double autorité, celle du Président de son conseil d'administration et celle du Préfet. Le Président du conseil d'administration est le Président du Conseil Général. Il est chargé de la gestion administrative et financière du S.D.I.S. À ce titre, il recrute les sapeurs-pompiers professionnels, engage les sapeurs-pompiers volontaires et met à leur disposition matériel et bâtiments.

› Les compétences du S.D.I.S. :

- Prévention et lutte contre les incendies
- Protection et lutte contre les accidents
- Les sinistres et les catastrophes
- Prévention des risques technologiques et naturels
- Les secours d'urgence

Quelques chiffres clés

- 48 Centres d'Incendie et de Secours auxquels s'ajoute celui du Tunnel sous la Manche
- 31 Centres de Première Intervention
- Le budget en 2009 est de 121,32 millions d'euros
- Le Conseil Général intervient à hauteur de 54 % dans le budget de fonctionnement du S.D.I.S.

Documents à commenter

- › Le Grand Site des Deux Caps Banc-Nez/Gris-Nez accueille chaque année près de 2 millions de touristes. Victime de son succès, il bénéficie aujourd'hui d'une "Opération Grand Site" menée par le Conseil Général et ses partenaires, qui vise à le protéger d'une fréquentation trop importante et à développer un tourisme respectueux de l'environnement.



photo "Service Communicator" du S.D.I.S. 62

- › Le S.D.I.S. du Pas-de-Calais possède 900 véhicules. Le prix d'un Fourgon Pompe-Tonne (camion incendie) est de 185 000 € par exemple.



- › Quelles sont les compétences du S.D.I.S ?

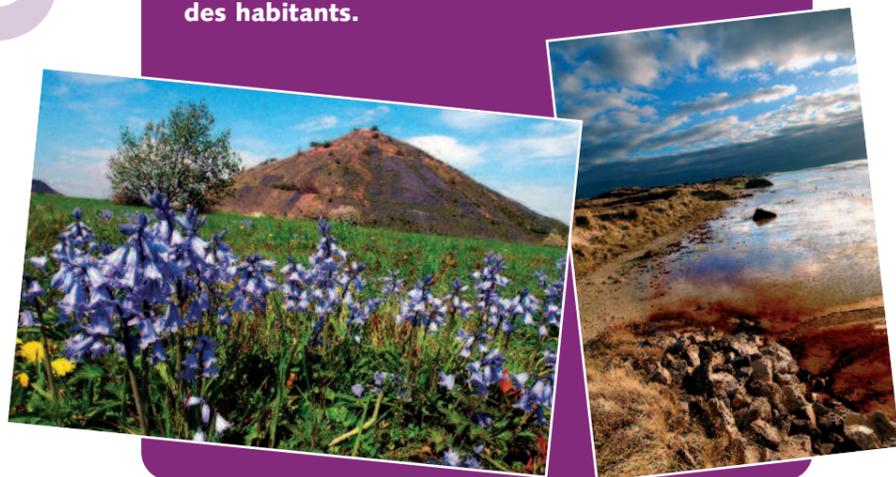
Conclusion

Comme tu as pu le constater au travers de ce manuel, **le Conseil Général est présent au quotidien dans la vie de chacun** ; du début à la fin de la vie, de l'école à l'entreprise, du sentier de randonnée pédestre à l'entretien des routes.

À titre d'exemples, il y a la **P.M.I.** (Protection Maternelle Infantile) pour les tout-petits, les **transports scolaires**, l'**aide à la restauration** et/ou la **bourse** départementale pour les collégiens. Le département est également présent aux côtés des personnes âgées grâce à l'**A.P.A.** (Allocation Personnalisée d'Autonomie) qui leur permet, lorsque les difficultés de l'âge apparaissent, de rester chez elles ou d'être accueillies dans une maison de retraite ou une famille d'accueil.

Le Conseil Général œuvre aussi pour toute la famille au travers notamment du confort et de la sécurité des **routes**, des **pistes cyclables** et **chemins de randonnées** entretenus, des **loisirs**, de la **médiathèque**, des nombreux **spectacles**...

Oui, Conseil Général rime avec démocratie locale. C'est une collectivité d'importance aujourd'hui dans l'organisation institutionnelle française, une **institution proche et soucieuse du quotidien des habitants.**



› Pour en savoir plus :
Conseil Général du Pas-de-Calais
Tél. : 03 21 21 62 62

www.pasdecals.fr